

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020

Nombre de présents : 43
Absent : 1
Excusés : 5

Point 5 Décision modificative n° 2.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Pascal WEILL, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

Absent non excusé

M. Eddy VINGATARAMIN.

Ont donné procuration

M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Nadia HOOG donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Oussama TIKRADI donne procuration à Mme Léna DUMAN, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN
Transmission à la Préfecture : 29 octobre 2020**

Point N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL
Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 19 octobre 2020,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2020 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

Budget principal Ville	-9 591 600 €
Section d'investissement	-9 311 400 €
Section de fonctionnement	-280 200 €
Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	7 000 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	7 000 €

APPROUVE

le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal au budget annexe Festival du Livre et Espace Malraux pour **7 000 €**.

Le Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	2
BUDGET PRINCIPAL	3
I. Les opérations réelles.....	3
A. La section de fonctionnement.....	3
1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	3
a) Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	3
b) Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	3
c) Chapitre 73 - Impôts et taxes	3
d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	4
e) Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	4
2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	4
a) Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	4
b) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	5
c) Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	5
B. La section d'investissement	6
1. Les recettes réelles d'investissement.....	6
a) Chapitre 024 - Produits des cessions.....	6
b) Chapitre 13 - Subventions d'investissement	6
c) Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées.....	6
d) Chapitre 45 - Les opérations pour le compte de tiers.....	7
2. Les dépenses réelles d'investissement.....	7
a) Les dépenses d'équipement.....	7
b) Les dépenses financières.....	9
c) Chapitre 45 - Les opérations pour le compte de tiers.....	10
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE ET ESPACE MALRAUX	10

PRESENTATION GENERALE

Lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020, un premier ajustement des crédits budgétaires avait été opéré pour tenir compte notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Colmar.

Entre-temps, les chiffres ont été affinés et la présente décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 retrace pour l'essentiel les nouveaux ajustements rendus nécessaires du fait de la pandémie de Covid-19.

Il s'agit notamment d'ajuster à la baisse les dépenses d'investissement suite aux retards constatés sur de nombreux chantiers. Il convient toutefois de préciser que ces opérations seront maintenues et feront simplement l'objet d'un décalage dans le temps.

Pour une meilleure compréhension et afin d'accroître la lisibilité de la présente décision modificative, le présent rapport s'attachera à décrire uniquement les opérations réelles ainsi que les variations à la hausse ou à la baisse des différents chapitres budgétaires.

La décision modificative n° 2 se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
 - ✓ une augmentation des **dépenses** de **939 000 €** qui résulte notamment d'un abondement des subventions (+ 300 200 €) et des atténuations de produits (+ 519 000 €), dont 382 000 € au titre des dégrèvements accordés par les services fiscaux concernant la taxe sur les friches commerciales,
 - ✓ une diminution des **recettes** de **280 200 €** en raison notamment de la fermeture de certaines structures et de la taxe de séjour.

La crise sanitaire a engendré une dégradation des finances de la Ville de Colmar avec un effet ciseau qui résulte :

- de la contraction des recettes (droits de stationnement et de place suite à la décision d'exonération, fermeture d'établissements publics ...)
 - à l'engagement de dépenses exceptionnelles (masques, gants, gel hydroalcoolique, hygiaphones en plexiglass, versement d'une prime exceptionnelle à certains agents, licences de visioconférences ...).
- pour **la section d'investissement** par :
 - ✓ en **dépenses**, notamment un ajustement de la planification opérationnelle des projets d'investissement rendu nécessaire par la pandémie, ayant pour corollaire la réduction des dépenses d'équipement pour un montant de **11 240 000 €**,
 - ✓ en **recettes**, essentiellement une diminution de la prévision budgétaire du recours à l'emprunt de **5 490 000 €** et des prévisions de cessions de terrains et d'immeubles pour un montant de **3 879 000 €** qui ne se feront pas en 2020.

BUDGET PRINCIPAL

I. Les opérations réelles

A. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **+ 939 000 €** en dépenses et à **- 280 200 €** en recettes.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en repli de **0,28 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif et de la décision modificative n° 1. Cette diminution résulte principalement de l'ajustement des produits de services, du domaine et ventes diverses (**- 274 300 €**) et des impôts et taxes (**- 185 500 €**), comme l'atteste le tableau ci-dessous :

Libellés	B.P. 2020	D.M. n° 1 -2020	D.M. n° 2 - 2020	B.P. + D.M. n° 1 + D.M. n° 2	Evol. D.M. n° 2 / B.P. + D.M. n° 1
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 500 000	0,00	119 300	7 619 300	1,59%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 003 000	0,00	0	1 003 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	16 361 500	-4 284 700,00	-274 300	11 802 500	-2,27%
73 IMPOTS ET TAXES	57 912 000	-902 000,00	-185 500	56 824 500	-0,33%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 766 500	-23 200,00	96 000	17 839 300	0,54%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 104 500	-40 000,00	-35 700	2 028 800	-1,73%
76 PRODUITS FINANCIERS	924 000	0,00	0	924 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 500	0,00	0	80 500	0,00%
Total général	103 652 000	-5 249 900,00	-280 200	98 121 900	-0,28%

a) Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est abondé de **119 300 €** pour atteindre **7 619 300 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2019.

Lors du vote du budget primitif 2020, il avait été estimé à **7 500 000 €**.

b) Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est encore en retrait de **274 300 €** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif et de la décision modificative n° 1.

Cette évolution découle avant tout de l'ajustement des droits d'entrée des piscines (**- 200 000 €**) suite à la fermeture des établissements, et des recettes de la billetterie du Théâtre Municipal, du fait de l'annulation de spectacles en raison de la Covid-19 (**- 50 000 €**).

En cumulant la décision modificative n° 1 et n° 2, soit **4 559 000 €**, ce chapitre enregistre un recul très net de **27,86 %** par rapport au budget primitif (**16 361 500 €**).

c) Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes enregistrent une perte de recettes de **185 500 €**.

Après une première diminution de **330 000 €** opérée lors de la décision modificative n° 1, le produit attendu au titre de la taxe de séjour est une nouvelle fois revu à la baisse de **185 500 €** pour tenir compte de la diminution sans précédent de la fréquentation sur l'hébergement, en lien avec la crise sanitaire.

Au total, la taxe de séjour accuse une baisse de 515 500 €, ce qui représente 51,50 % des crédits inscrits au budget primitif.

d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Elles affichent une progression de 96 000 € qui résulte essentiellement de l'ajustement des dotations et compensations de l'Etat suite à leur notification.

e) Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ils sont globalement en recul de 35 700 €.

En raison de moindres locations de salles du fait de la Covid-19, les revenus des immeubles sont en retrait de 44 000 €.

Par contre, les redevances versées par les concessionnaires enregistrent une augmentation de 8 300 €.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont en progression de 939 000 €, soit + 1,24 % par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif et de la décision modificative n° 1.

Libellés	B.P. 2020	D.M. n° 1 - 2020	DM n° 2 - 2020	B.P. + D.M. n° 1 + D.M. n° 2	Evol. D.M. n° 2 / B.P. + D.M. n° 1
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 269 500	0,00	0	17 269 500	0,00%
012 CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIMILES	45 300 000	0,00	0	45 300 000	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 057 500	-67 500,00	519 000	1 509 000	52,42%
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000	0,00	0	50 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 213 000	-210 000,00	300 200	10 303 200	3,00%
66 CHARGES FINANCIERES	1 397 500	0,00	0	1 397 500	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	420 500	0,00	119 800	540 300	28,49%
Total général	75 708 000	-277 500,00	939 000	76 369 500	1,24%

a) Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les atténuations de produits sont en croissance de 519 000 €.

Les ajustements concernent principalement :

- + 382 000 € au titre du reversement de la taxe sur les friches commerciales. Il est rappelé que les redevables ayant introduit une réclamation auprès des services fiscaux bénéficient, en cas d'absence d'exploitation des biens indépendante de leur volonté, d'un dégrèvement. Ce dernier est à la charge de la commune. Le montant de l'exercice 2020 passe ainsi de 500 000 € au budget primitif à 882 000 €.
- + 156 600 € pour permettre le reversement d'une partie du produit de la taxe de séjour à l'office de tourisme et au Conseil Départemental du Haut-Rhin, sur la base du chiffre constaté lors du compte administratif 2019.

Ainsi, la part de taxe de séjour reversée à l'office de tourisme est revalorisée de 84 600 €. Il est rappelé que par délibération en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a porté le taux de reversement de 10 % à 12,5 %.

Par ailleurs, la part correspondant à la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (10 %), collectée par la Ville de Colmar pour le compte du Conseil Départemental du Haut-Rhin, est abondée de 72 000 €.

b) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont réévaluées de 300 200 €. Cette évolution résulte principalement des ajustements suivants :

- un abondement complémentaire de la subvention versée au Groupement d'Action Sociale de Colmar à hauteur de 96 000 €, afin d'assurer un même niveau de prestations en faveur des agents (cf. délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020),
- une majoration de 125 000 € de la subvention à verser en 2020 à la Société Schongauer, dont l'activité a fortement souffert de la Covid-19. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est devraient également verser chacun un montant identique ;
- un complément de 93 900 € au titre des contrats d'objectifs conclus avec les associations sportives et notamment de l'évolution en nationale 3 du Stadium Racing Colmar la saison prochaine,
- une diminution de 26 700 € de la subvention à verser à Préalys au titre de la restauration scolaire, suite à la fermeture des écoles.

c) Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Elles augmentent de 119 800 €.

Ce montant correspond principalement à :

- des annulations de redevances de stationnement (gratuité des macarons pour les professionnels de santé pour 16 000 € et annulations de recettes pour les petits trains touristiques pour 59 100 €),
- au remboursement pour 39 200 € de réservations ou de droits, suite à l'annulation de spectacles (Théâtre) ou de fermeture de structures notamment l'Ecole d'arts plastiques, résultant des différentes mesures prises par le Gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19.

B. La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à **- 11 211 400 €** et en recettes à **- 9 998 800 €**.

1. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	D.M. n° 2 - 2020	B.P. + reports + D.M. n°1 + D.M. n° 2	Evol. D.M. n° 2 /B.P. + reports + D.M. n° 1
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 351 870	0	-3 879 000	472 870	-89,13%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 322 000	0	0	4 322 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	9 517 730	0	-649 200	8 868 530	-6,82%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 530 800	4 972 400	-5 490 000	5 013 200	-52,27%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	860 800	0	0	860 800	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	218 000	0	26 000	244 000	11,93%
	Total	24 857 800	4 972 400	-9 992 200	19 838 000	-33,50%

a) Chapitre 024 - Produits des cessions

Ce chapitre est diminué de **3 879 000 €** pour tenir compte des opérations qui ne pourront effectivement pas être réalisées en 2020 par rapport au programme des cessions d'immobilisations envisagé lors du budget primitif 2020.

b) Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Ce chapitre enregistre les ajustements entre les subventions initiales attendues et les notifications d'attribution des subventions.

Sont notamment revues à la baisse pour un montant de **649 200 €** les subventions suivantes :

- **- 325 000 €** pour les travaux de réfection de la piste et du système de production frigorifique de la patinoire, dont :
 - **- 190 000 €** de l'Agence Nationale du Sport, étant donné que les travaux ne sont pas éligibles au dispositif d'aide,
 - **- 135 000 €** suite à la notification des subventions par la Région Grand Est ;
- **- 259 600 €** pour les Dominicains – bibliothèque patrimoniale Jacques Chirac suite à la notification des subventions par les partenaires financiers (DRAC et Région Grand Est).

c) Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Pour équilibrer la DM n° 2, les emprunts et dettes assimilées sont diminués de **5 490 000 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **5 013 200 €**.

Il est rappelé qu'en date du 6 juin 2020, un emprunt de **5 M€** a été mobilisé auprès du Crédit Coopératif.

d) *Chapitre 45 - Les opérations pour le compte de tiers*

Les remboursements au titre des opérations réalisées pour le compte de Colmar Agglomération au titre du réaménagement de la rue des Jacinthes et de la construction d'un ouvrage d'art rue Bartholdi, sont respectivement dotés de 21 000 € et de 5 000 €.

2. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	D.M. n° 2 - 2020	B.P. + reports + D.M. n° 1 + D.M. n° 2	Evol. D.M. n° 2 /B.P. + reports + D.M. n° 1
Dépenses d'équipement	44 926 000	-367 600	-11 240 000	33 318 400	-25,23%
Dépenses financières	6 643 900	0	2 600	6 646 500	0,04%
Dépenses imprévues	0	367 600	0	367 600	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	62 900	0	26 000	88 900	41,34%
Total	51 632 800	0	-11 211 400	40 421 400	-21,71%

a) *Les dépenses d'équipement*

Afin de tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations, les dépenses d'équipement sont globalement ajustées à la baisse de 11 240 000 €.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles + 33 700 € (1)
- Subventions d'équipement - 151 700 € (2)
- Immobilisations corporelles - 1 912 100 € (3)
- Immobilisations en cours + 11 500 € (4)
- Opérations individualisées - 9 221 400 € (5)

(1) Les immobilisations incorporelles

Les crédits budgétaires sont en augmentation de 33 700 € tenant compte notamment des ajustements suivants :

- - 5000 € pour les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme. Une réflexion est actuellement en cours et pourra éventuellement aboutir à une procédure de modification du PLU en 2021 ;
- + 38 700 € pour les frais d'études et d'insertion.

Ce montant intègre notamment les modifications suivantes :

- ✓ + 86 000 € pour les travaux d'amélioration de l'Eglise Saint-Joseph (+ 31 000 €) et de la Chapelle Saint-Pierre (+ 55 000 €) ;
- ✓ - 30 000 € pour le musée Bartholdi. En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de mener les études en 2020 ;
- ✓ - 10 900 € pour les études relatives travaux d'amélioration des Catherinettes ;
- ✓ - 5 600 € pour l'ajustement des frais d'études pour l'éclairage public.

(2) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont en repli de 151 700 €.

Il s'agit plus particulièrement de diminuer les subventions à destination de :

- Pôle Habitat Centre Alsace pour tenir compte du décalage dans le temps des opérations dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) : - 103 500 €,
- Foncia pour la rénovation de la galerie commerciale Europe : - 50 000 € qui seront réinscrits en 2021.

(3) Les immobilisations corporelles

Les crédits révisés à la baisse pour un montant de 1 912 100 € sont notamment les suivants :

- - 402 500 € suite à des opérations d'éclairage public différées sur 2021 (rues de Verdun et Edouard Richard) et des économies réalisées lors de l'attribution des marchés,
- - 376 000 € pour l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une école, compte tenu de l'abandon du projet,
- - 365 000 € pour les travaux d'amélioration de l'immeuble sis 72, rue du Logelbach qui sont différés sur 2021 dans l'attente de la définition d'un nouveau programme,
- - 265 000 € pour les réaménagements des voies publiques, du fait des modifications apportées au programme de voirie 2020,
- - 144 000 € pour les travaux d'amélioration du Musée Bartholdi, suite à des économies réalisées lors de l'attribution des marchés,
- - 117 000 € pour l'Eglise Saint-Joseph (- 42 000 €) et la chapelle Saint-Pierre dans l'attente de la réalisation des études (- 75 000 €),
- - 97 500 € pour les archives suite au report de l'emménagement dans les nouveaux locaux,
- - 80 000 € pour le Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie, dont :
 - - 30 000 € pour les travaux des deux salles d'exposition du rez-de-chaussée dans l'attente du lancement d'une étude de programmation globale à l'échelle du bâtiment,
 - - 50 000 € pour les études de programmation de la muséographie différées en 2021,
- - 49 500 € pour les travaux de création d'un auvent au Grillen décalés en 2021.

(4) Les immobilisations en cours

Un crédit complémentaire de 11 500 € est inscrit au titre de l'extension de la bibliothèque Bel'Flore.

(5) Opérations individualisées (AP/CP)

De nombreux projets ont été fortement impactés par la crise sanitaire ayant pour conséquence un repli des dépenses d'équipement de l'exercice 2020.

Il convient d'ajuster les opérations suivantes :

- **Les Dominicains – bibliothèque patrimoniale Jacques Chirac : - 5 054 200 €**
Cette baisse s'explique par le retard pris dans l'exécution du chantier du fait de la crise sanitaire. Les crédits seront rephasés sur 2021.
- **Restructuration parc et atelier municipaux : - 1 494 000 €**
Les crédits inscrits au budget primitif sont décalés en 2021 afin de pouvoir redéfinir le programme de l'opération.
- **Restructuration du centre socio-culturel Florimont / Bel'Air : - 920 000 €**
Dans l'attente de la redéfinition du projet, les crédits sont réduits de 920 000 €.
- **Montagne Verte : parking souterrain et parc Georges Pompidou : - 725 000 €**
Il est proposé de réduire les crédits de 725 000 € en raison du sinistre en cours d'expertise judiciaire, qui nécessitera des travaux de stabilisation au préalable des travaux de finalisation de la liaison bâtementaire entre le parking et le Pôle Média-Culture Edmond GERRER, intégrant notamment un garage à vélos, ainsi que de l'aménagement de surface limitrophe.
Compte tenu de la procédure en cours, les travaux sont suspendus nécessitant le rephasage des crédits en 2021.
- **Restauration complète du Koïfhus : - 500 000 €**
Le chantier ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire, les crédits seront rephasés en 2021.
- **Restructuration extérieure de la Cathédrale Saint-Martin : - 250 000 €**
Le lancement des études a été retardé en raison de la Covid-19.
- **Regroupement des dépôts des espaces verts : - 220 000 €**
Dans l'attente de la réalisation des études, les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour 220 000 € sont différés en 2021.
- **Requalification du secteur Luxembourg : - 53 200 €**
L'opération de requalification secteur Luxembourg s'étant soldée en 2020, les crédits résiduels peuvent être supprimés.
- **Création de la cantine périscolaire Brant : - 45 000 €**
Par suite du retard accumulé sur le chantier en raison de l'épidémie de la Covid-19, les crédits à hauteur de 45 000 € sont rephasés en 2021.
- **Equipement couvert d'athlétisme : + 40 000 €**
Un crédit complémentaire de 40 000 € est inscrit au titre de la création de la piste d'athlétisme.

b) Les dépenses financières

Pour permettre le remboursement d'une avance de subvention à l'ANRU suite à l'annulation de l'opération, un crédit de 2 600 € est inscrit.

c) *Chapitre 45 - Les opérations pour le compte de tiers*

Les opérations pour le compte de Colmar Agglomération, de réaménagement de la rue des Jacinthes et de la réalisation d'un ouvrage d'art rue Bartholdi, sont respectivement dotées de 21 000 € et de 5 000 €.

Cette dépense est neutralisée par une recette d'un montant identique.

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE ET ESPACE MALRAUX

En ce qui concerne le **Festival du Livre**, un crédit supplémentaire de 7 000 € est nécessaire en dépenses de fonctionnement notamment pour la mise en place de mesures de protection pour garantir la sécurité sanitaire des visiteurs.

Ainsi, le chapitre 011 charges à caractère général est abondé de 6 800 €

Par ailleurs, les charges exceptionnelles sont revalorisées de 200 € pour annuler un titre de recettes émis en 2019.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une augmentation de la participation de la Ville de Colmar.

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total B.P. + D.M. n° 1	Décision modificative n°2		Total décision modificative n°2	Total B.P. + D.M. n° 1 et n° 2
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre			Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	151 268 300 €	3 785 000 €	30 414 000 €	185 467 300 €	-277 500 €	-4 972 400 €	-5 249 900 €	180 217 400 €	-10 272 400 €	680 800 €	-9 591 600 €	170 625 800 €
Fonctionnement	75 708 000 €	0 €	29 029 000 €	104 737 000 €	-277 500 €	-4 972 400 €	-5 249 900 €	99 487 100 €	939 000 €	-1 219 200 €	-280 200 €	99 206 900 €
Investissement (1)	75 560 300 €	3 785 000 €	1 385 000 €	80 730 300 €	0 €	0 €	0 €	80 730 300 €	-11 211 400 €	1 900 000 €	-9 311 400 €	71 418 900 €
Budget annexe Festival du Film	125 900 €	0 €	0 €	125 900 €	0 €	0 €	0 €	125 900 €	0 €	0 €	0 €	125 900 €
Fonctionnement	125 900 €	0 €	0 €	125 900 €	0 €	0 €	0 €	125 900 €	0 €	0 €	0 €	125 900 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	145 100 €	0 €	0 €	145 100 €	0 €	0 €	0 €	145 100 €	0 €	0 €	0 €	145 100 €
Fonctionnement	145 100 €	0 €	0 €	145 100 €	0 €	0 €	0 €	145 100 €	0 €	0 €	0 €	145 100 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	371 600 €	0 €	0 €	371 600 €	0 €	0 €	0 €	371 600 €	7 000 €	0 €	7 000 €	378 600 €
Fonctionnement	371 600 €	0 €	0 €	371 600 €	0 €	0 €	0 €	371 600 €	7 000 €	0 €	7 000 €	378 600 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Consolidation	151 910 900 €	3 785 000 €	30 414 000 €	186 109 900 €	-277 500 €	-4 972 400 €	-5 249 900 €	180 860 000 €	-10 265 400 €	680 800 €	-9 584 600 €	171 275 400 €
Fonctionnement	76 350 600 €	0 €	29 029 000 €	105 379 600 €	-277 500 €	-4 972 400 €	-5 249 900 €	100 129 700 €	946 000 €	-1 219 200 €	-273 200 €	99 856 500 €
Investissement	75 560 300 €	3 785 000 €	1 385 000 €	80 730 300 €	0 €	0 €	0 €	80 730 300 €	-11 211 400 €	1 900 000 €	-9 311 400 €	71 418 900 €
(1) Détail des écritures réelles	75 560 300 €	3 785 000 €			0 €				-11 211 400 €			
<i>hors opérations liées à la gestion active de la dette,</i>												
<i>résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues</i>	47 847 800 €	3 785 000 €			-367 600 €				-11 211 400 €			
+ <i>opérations liées à la gestion active de la dette</i>	10 000 000 €	0 €			0 €				0 €			
+ <i>résultat d'investissement reporté</i>	17 712 500 €	0 €			0 €				0 €			
+ <i>dépenses imprévues</i>	0 €	0 €			367 600 €				0 €			